

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GALILEE INNOVATION EUROPE

Compartiment de la SICAV GALILEE-UCITS géré par GALILEE ASSET MANAGEMENT

Classe d'actions IC : LU2768731486

<https://www.galilee-am.com>

Appeler le +33(0).3.90.22.92.60 pour de plus amples informations

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée du contrôle de Galilee Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Galilee Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 00 023 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/06/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Galilee Innovation Europe est un compartiment de la SICAV GALILEE-UCITS de droit luxembourgeois. Le compartiment est qualifié d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

DURÉE

La durée de vie du Compartiment est de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle des marchés actions européens de style « croissance » par le biais d'une gestion discrétionnaire essentiellement en actions de l'Union Européenne et en contrats financiers sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans. L'indicateur de référence MSCI Europe Growth (code Bloomberg : MXEU000G Index), exprimé en euros et calculé avec dividendes non-réinvestis, est fourni à des fins de comparaison a posteriori.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale quantitative et qualitative des entreprises, visant à identifier des sociétés dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée. Le processus de gestion est fondé sur l'analyse des facteurs d'innovation des entreprises, vecteurs de création de valeur, de pérennité et de performances financières à long terme. Les sociétés sont également sélectionnées en fonction de leur plan stratégique, de leur solidité financière et de leurs perspectives de croissance. La sélection des actions s'opère sans contraintes de taille de capitalisation. La construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indicateur de référence précité. Le poids de chaque société dans le portefeuille est donc indépendant du poids de cette même société dans l'indice MSCI Europe Growth. À ce titre, il est envisageable qu'une société détenue en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives de l'indicateur de référence ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille du compartiment.

Ce processus de sélection est complété par une démarche de nature extra-financière qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le compartiment promeut ces critères au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le compartiment est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Galilee Asset Management s'appuie sur la recherche d'un prestataire externe reconnu qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. La sélection des valeurs composant le compartiment est réalisée sur la base d'une combinaison de critères ESG et de critères financiers selon le processus de sélection suivant : après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par Galilee Asset Management comme les plus néfastes à l'environnement, le processus de gestion réduit ensuite l'univers d'investissement par la prise en compte de critères extra-financiers selon l'approche « Best in Universe » avant de procéder à une analyse en fonction de critères stratégiques, financiers, et d'innovation aboutissant à la construction et la gestion du portefeuille. Au moins 90% des titres investis dans le compartiment devront faire l'objet d'une notation extra-financière. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre

de la stratégie extra-financière pour le compartiment sont détaillées dans le prospectus de la SICAV.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 150% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
 - 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne ;
 - de 0% à 100% aux marchés des actions de petites ou moyennes capitalisations (<10 Milliards d'euros) ;
- De 0% à 25% en instruments de taux souverains, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, hors titres spéculatifs ou titres non notés ayant un rating interne équivalent. Le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des obligations convertibles ne pourra dépasser 150% de l'actif net.
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises de l'Union Européenne et de 0% à 25% au risque de change sur des devises hors Union Européenne (dont la Livre Sterling GBP).
- Les titres éligibles au PEA de droit français représentent en permanence 75% minimum de l'actif net du compartiment.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres fonds d'investissement conformes au e) de l'article 41 de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif. Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 50% maximum de l'actif net et emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Investisseurs de détails visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Dépositaire du compartiment : CACEIS LUXEMBOURG

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Conditions de souscription et rachat : Il est possible d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du

jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement sur la base des cours de clôture de bourse, à l'exception des jours fériés et de fermeture de la Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans (durée de détention recommandée). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce compartiment par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce compartiment enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce compartiment dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du compartiment se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Avertissement : certains risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Le risque de liquidité** : il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement ;
- **Le risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés ;
- **Risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une Contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Ce compartiment ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario favorable si vous sortez après 5 ans : Ce type de scénario, basé sur la performance du produit et de l'indice de référence, s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Scénario intermédiaire si vous sortez après 5 ans : Ce type de scénario, basé sur la performance du produit et de l'indice de référence, s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

Scénario défavorable si vous sortez après 5 ans : Ce type de scénario, basé sur la performance du produit et de l'indice de référence, s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2025.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	3 365,34 €	2 867,54 €
	Rendement annuel moyen	-66,35%	-22,11%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 514,48 €	9 140,04 €
	Rendement annuel moyen	-24,86%	-1,78%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 367,26 €	12 707,49 €
	Rendement annuel moyen	3,67%	4,91%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 819,56 €	15 413,80 €
	Rendement annuel moyen	38,20%	9,04%

Que se passe-t-il si Galilee Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros par an sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	416 €	1 661 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,20 %	2,74 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,65 % avant déduction des coûts et de 4,91 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,85 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	181 €
Coûts de transaction	0,35 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce Compartiment est conçu pour un investissement de 3 années minimum pour permettre l'appréciation du capital sur le moyen et long terme tout en se prémunissant contre les aléas du marché à court terme.

Délai de réflexion/rétractation : il n'existe pas de délai de réflexion ou de renonciation pour ce produit.

Frais et pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant échéance de la période de détention recommandée : aucun, vous pouvez effectuer un rachat à tout moment. Une sortie avant la fin de période de détention recommandée peut entraîner une conséquence sur les performances attendues de votre investissement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser vos réclamations par courrier à l'adresse suivante : GALILEE ASSET MANAGEMENT, 10 boulevard Tauler 67000 STRASBOURG à l'attention du responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) ou auprès de votre interlocuteur habituel, par téléphone au : +33(0)3.90.22.92.60 ou par mail à l'adresse contact@galilee-am.com.

Si vous n'étiez pas satisfait de la réponse de Galilee Asset Management, vous pouvez demander un avis au médiateur de l'AMF par une demande adressée par courrier à : Autorité des Marchés Financiers – Le médiateur – 17 place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou par voie électronique sur le site internet www.amf-france.org.

Autres informations pertinentes

Le présent document est régulièrement mis à jour et que vous trouverez la dernière version en ligne sur le site internet accompagné des documents légaux (le prospectus, les statuts, le rapport annuel du dernier exercice, le rapport ESG et le présent document d'informations clés en vigueur) à l'adresse <https://www.galilee-am.com> ou sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à contact@galilee-am.com.

Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques ESG, il convient de vous reporter au document précontractuel annexé au prospectus du compartiment disponible sur la page dédiée au compartiment sur le site internet de Galilee Asset Management : <https://www.galilee-am.com/galilee-innovation-europe-fr0007075585/>. Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur la page dédiée au compartiment sur le site internet de la société. Celles-ci sont présentées pour les 5 dernières années.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement de la SICAV.